



COMMUNE DE PAUDEX
Municipalité
Urbanisme et bâtiments

Préavis n° 01- 2011
au Conseil communal

**Traversée de la Commune de Paudex
sur la route du Simplon**

**Demande d'un crédit d'étude pour les projets d'ouvrages
nécessaires aux réaménagements urbains suite à la création
d'axes forts de transports publics par des
Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)**

Janvier 2011

Projet axes forts de Bus à Haut Niveau de Service Part communale aux crédits d'études

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'agglomération lausannoise connaît un développement sans précédent. Pour l'accompagner, elle s'est dotée d'un instrument de planification et de coordination qui est le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) ⁽¹⁾. Pour assurer la mobilité vers et dans l'agglomération pour les années à venir, un grand nombre de mesures sont nécessaires dont le coût global a été estimé à 1,6 milliard de francs dont 8,3 millions pour le tronçon de Paudex sur la route du Simplon. Le financement entre la Confédération, le Canton et la Commune reste encore à définir.

Des axes de circulation prioritaires pour les transports publics (axes forts) ont été définis. Le projet est jugé positivement par la Confédération et le Canton de Vaud qui sont prêts à en cofinancer une partie. En première étape (avant 2020), une ligne de tramway Renens - Lausanne-Flon, ainsi que plusieurs tronçons de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) devraient être réalisés. L'un de ces tronçons nous concerne : Lutry-Corniche – Paudex – Pully-Reymondin (2'450 mètres). Une seconde étape est prévue pour des réalisations après 2020.

Le Canton de Vaud a pris en charge l'entier des études d'opportunité puis financera les études pour la part dévolue aux axes forts bus.

La part pour la mobilité individuelle - motorisée ou douce - ainsi que les projets de réaménagements de l'espace public resteront à la charge des Communes.

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de fr. 205'000.-- pour l'étude des projets d'ouvrages à Paudex nécessaires et associés à la mise en œuvre des axes forts de bus.

Des préavis similaires sont présentés dans toutes les Communes concernées par ces aménagements. L'aspect intercommunal est inhérent à cet ambitieux projet qui vise au développement durable de toute la région.

(1) Le rapport de base SDEL (Schéma Directeur de l'Est Lausannois) est à disposition des personnes intéressées au bureau communal ou sur le site internet de la Commune de Paudex www.paudex.ch, rubrique « mobilité ».

2. Le PALM en bref

L'agglomération Lausanne-Morges abrite près de 50 % de la population et 60 % des emplois du canton. Les prévisions montrent que 70'000 nouveaux habitants et emplois devraient venir s'y installer ces prochaines années. Dans ces conditions, la mobilité dans et vers l'agglomération est devenue un enjeu essentiel.

L'agglomération Lausanne-Morges a opté pour une politique volontariste en matière de mobilité et donne la priorité aux transports publics et à la mobilité douce. L'objectif est d'accroître la fréquentation des transports publics de 45 % environ. L'offre en transports publics doit être compétitive avec les transports individuels pour que le report modal visé soit atteint.

Les Communes et le Canton, soutenus par la Confédération, ont signé le Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM) en s'engageant à construire une agglomération dotée de transports publics performants, modernes et attractifs.

2.1. Etat du projet

Février 2007

26 Communes, 2 Associations régionales et le Canton de Vaud ont signé la convention de mise en œuvre commune du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges.

Mai 2007

Le Canton finance les études préliminaires d'un réseau d'axes forts de transports publics urbains pour établir le rapport coût/utilité et vérifier sa faisabilité.

Mai 2008

Au terme de cette étude d'opportunité et de faisabilité, le Conseil d'Etat adopte un réseau d'axes forts à l'horizon 2020 constitué des axes suivants : un axe fort tramway ; des axes forts de bus à haut niveau de service.

Avril 2009

Le Grand Conseil vaudois adopte les crédits d'études destinés à conduire les études pour les avant-projets de la première étape des axes forts.

Mai 2009

Une convention liant le Canton de Vaud et les transports publics de la région lausannoise (tl) a été signée. Elle donne le mandat de direction du projet et la maîtrise de l'ouvrage aux tl.

Décembre 2009

Les avant-projets de la première étape de réalisation du réseau des axes forts de l'agglomération lausannoise sont achevés. Ils ont été réalisés par plusieurs bureaux d'ingénieur et d'urbanisme de l'arc lémanique. Ces études ont permis de :

- confirmer la faisabilité des axes forts ;
- définir les réaménagements nécessaires pour intégrer la mobilité individuelle (motorisée ou douce) ;
- intégrer les projets communaux de réhabilitation des espaces publics le long de ces axes,
- définir l'enveloppe financière globale de ces mesures infrastructurelles.

Ces dossiers ont été remis à la Confédération pour une évaluation technique et la confirmation de l'engagement financier fédéral. Le Parlement devrait prendre position en 2011.

Les dossiers ont aussi été remis à chaque Commune concernée pour affiner les projets d'ouvrages prévus sur leur territoire.

3. Bus à Haut Niveau de Service Lutry-Corniche – Paudex – Pully-Reymondin

3.1. Généralités

Trajet

Ce tronçon de 2'450 mètres concerne les Communes de Lutry, Paudex et Pully. Le but est de relier les zones concernées par ce parcours plus rapidement et plus confortablement à St-François et à l'Ouest lausannois. Il est prévu de réaliser une voie de trolleybus à haut niveau de service empruntant la route cantonale 780 (route du Simplon). La longueur de la circulation en site propre sera augmentée de 48 %. C'est lors de la seconde étape d'aménagement que la partie Pully-Reymondin - St-François sera réalisée (après 2020).

Pour une question de coût, la solution tramway n'a pas été retenue par le PALM pour la région Est-lausannois car la densité de la population est bien moins élevée que dans l'Ouest-lausannois et que la Confédération n'entre pas en matière pour le financement.

La circulation des trolleybus et des cyclistes se fera le plus souvent en site propre. Pour les piétons, les trottoirs seront refaits et élargis, les traversées sécurisées et l'environnement végétal repensé.

3.2. Paudex – Aménagements communaux

Selon les estimations basées sur les études d'avant-projets, les investissements pour les trois Communes sont les suivants : Lutry 25,2 millions – Paudex 8,3 millions – Pully 8,8 millions, soit au total 42,3 millions.

Pour Paudex les estimations sont les suivantes :

Postes de frais	En millions
Acquisition de terrains et droits	2,2
Voirie	
• Site propre TP + arrêts	0,7
• Ouvrages, giratoires, aménagements	2,9
• Trottoirs, aménagements cyclables	0,4
• Traction électrique	0,6
• Régulation lumineuse	0,3
Réseaux	
• Eaux claires	1,2
Total	8,3
Domaine transport	
• Abris	0,1
• Equipement des arrêts	0,2
Total	0,3
Total final	8,6

S'agissant de la traversée de Paudex, la validation du plan de quartier des Côtes St-Maire permet la création d'une ligne en site propre à la montée pour les bus à haut niveau de service. Ce premier projet prévoit une traversée sécurisée de ce tronçon pour les piétons et la création d'une piste cyclable.

Afin de garantir la fluidité du trafic et les accès aux différents quartiers, des ronds-points sont prévus afin d'éliminer les tourner à gauche et faciliter l'accès au quartier du Vallon de la Paudèze (voir plans couleur et photomontage annexés).

L'élargissement du gabarit routier sur la route du Simplon implique aussi une refonte complète de la voirie et des places de stationnement de véhicules devant l'Hôtel du Château. La Commune ayant une part des parcelles à cet endroit (Ancien Collège), la solution devrait en être facilitée.

En gros l'idée est de créer une contre allée arborisée et d'organiser le stationnement en long devant l'Hôtel du Château et devant l'Ancien Collège, le mur actuel étant repoussé plus au Nord, au droit de la façade Sud.

Le même raisonnement s'appliquera au droit des Côtes St-Maire, étant entendu que les travaux devront se répartir dans le temps afin de ne pas mettre en péril le budget communal.

Une opportunité se présente donc pour la Commune de Paudex de revaloriser la route du Simplon devenue un goulet d'étranglement.

4. Etudes pour les projets d'ouvrages

Pour Paudex et les Communes voisines, il s'agit maintenant d'aller dans le détail pour :

- évaluer les acquisitions foncières nécessaires à l'élargissement de la voirie,
- moduler les ouvrages en fonction de la politique communale d'aménagement,
- établir les budgets par ouvrage sur devis,
- étudier le financement,
- prévoir le calendrier de réalisation,
- préparer les mises à l'enquête.

Pour Paudex ces études se montent à fr. 205'000.-- et elles concernent.

Les mesures liées au trafic

- Création du site propre des BHNS
- Création de deux giratoires
- Création ou amélioration de 7 traversées piétonnes
- Création d'une passerelle piétonne enjambant la Paudèze
- Création d'une piste cyclable à la montée sur la route du Simplon.

Les mesures de requalification

- Elargissement de la route du Simplon à l'entrée Est de Paudex
- Redéfinition de l'espace urbain au droit des Côtes St-Maire
- Redéfinition de l'espace urbain devant l'Hôtel du Château et l'Ancien Collège avec création d'une contre allée
- Construction de la passerelle piétonne sur le Pont de la Paudèze.

Les coûts des études sont évalués sur la base des avant-projets déposés à fin 2009 à la Confédération. Ces coûts tiennent compte de l'ensemble des prestations des études d'urbanistes et d'ingénieurs pour la réalisation des axes forts de bus, le réaménagement de la voirie pour la circulation individuelle motorisée ou douce (piétons et vélos) et les projets de requalification des espaces publics.

4.1. Planification

Le tronçon de Lutry-Corniche – Paudex – Pully-Reymondin est conçu comme une entité continue qui ne permet que difficilement un sous-découpage du tronçon. Il est donc nécessaire que l'étude puis la réalisation du tronçon se fasse de manière concertée entre les Communes voisines.

Les crédits de projets d'ouvrages doivent donc être votés dans les mêmes délais par chaque Commune pour que les projets locaux puissent avancer et ne pas bloquer le projet d'ensemble. Le Conseil communal de Lutry va prendre prochainement position sur le crédit d'étude, celui de Pully l'a déjà accepté.

La planification des travaux devra se faire en coordination entre les axes forts de bus, mais aussi avec l'ensemble des autres grands chantiers de l'agglomération.

Les études de projet d'ouvrages permettront de définir si des possibilités existent de segmenter les travaux dans le temps afin de pouvoir mieux répartir les investissements financiers nécessaires.

5. Financement

La répartition du financement de ces travaux entre partenaires (Confédération, Canton, Communes) n'est pas encore arrêtée. En principe, le réaménagement de l'espace public sera à la charge des Communes. La négociation entre Communes et Canton portera sur ce que l'on met ou pas dans ce paquet. La négociation entre Canton et Confédération portera sur ce qui est subsidiable ou non au plan fédéral. Donc à l'heure actuelle, on ne peut pas savoir ce que coûtera à Paudex la totalité de ces aménagements et ceci pour trois raisons :

- Choix et coûts des ouvrages à réaliser (réponses dans les études projet d'ouvrages, décisions des autres Communes)
- Prise en charge cantonale (négociation Communes-Etat, décision du Grand Conseil, vote populaire (?))
- Subventions fédérales (étude du dossier au plan fédéral, décision du Parlement).

Dans ce vaste projet politique, technique et financier, la Commune de Paudex pose sa pierre en finançant les études sur les projets d'ouvrages concernant le tronçon traversant son territoire. Ce faisant, la Commune fait d'une pierre deux coups puisqu'elle profite de cette opportunité pour aménager la route du Simplon qui mérite de l'être au vue des deux plans de quartier en cours d'exécution, celui du Vallon de la Paudèze et celui des Côtes St-Maire.

6. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Paudex

- dans sa séance du 7 février 2011,
- vu le préavis n° 01 – 2011 de la Municipalité du 20 décembre 2010,
- vu le projet d'accord sur les prestations pris par la Municipalité, dans le cadre du Projet d'Agglomération Lausanne-Morges (PALM),
- vu le rapport de la Commission des finances,
- ouï le rapport de la Commission ad' hoc désignée pour examiner cet objet,
- considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de fr. 205'000.--, pour financer les études du projet d'ouvrages et sa mise à l'enquête publique sur le territoire de la Commune de Paudex,
2. de prélever cette somme sur les disponibilités de la bourse communale,
3. d'amortir cette somme sur 10 ans au plus et ce dès la première année.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire municipale

Serge Voruz

Ariane Bonard

Adopté en séance de Municipalité le 20 décembre 2010

Délégué: M. Alain Meystre, Municipal de l'urbanisme et des bâtiments

Annexes : 3 plans
Photomontage